

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la
Gauche Démocrate et Républicaine
La Croix Blanche
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 03 juillet 2019

Monsieur Patrick SISCO
Directeur départemental des Finances
Publiques du Puy-de-Dôme
2, rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Objet : réorganisation des services des Finances Publiques
Nos références : JB1543

Monsieur le Directeur,

Dans la continuité du choix gouvernemental d'engager une profonde restructuration de l'action publique à travers le programme « Action publique 2022 », et après l'annonce récente par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics du projet de transformation des services des Finances Publiques, vous êtes chargé de soumettre aux élus du Puy-de-Dôme un projet de restructurations du réseau dans le cadre d'une « concertation » départementale.

L'ampleur de ces réorganisations, que vous m'avez présentées le 20 juin dernier, conduit à la **remise en cause massive de l'implantation des trésoreries et de nombreux services fiscaux du Puy-de-Dôme**, notamment sur le périmètre de notre 5^{ème} circonscription où seraient supprimés :

- **Les Trésoreries** de Cunlhat, Courpière, Billom, Lezoux, Pont-du-Château et Luzillat qui emploient plusieurs dizaines d'agents.
- **Le Centre des Impôts d'Ambert** où 14 agents assurent les services fiscaux aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités.
- **Le Service des Impôts des Entreprises de Thiers.**

Vous mettez en avant que la présence de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) serait étendue dans notre département de 29 à 40 communes par la création d'« accueils de proximité ». Certes, cette évolution peut paraître séduisante ! Mais **le contenu réel de ces accueils de proximité dévoile une autre réalité** sur leur nature, leurs missions et leurs obligations en termes de service, d'amplitude horaire et de mobilisation des agents de la DDFIP.

Il s'agit en réalité de supprimer des missions aujourd'hui assurées par les sites des finances publiques, celles qui permettent de répondre au quotidien aux demandes des usagers, particuliers, entreprises, collectivités et établissements publics. **Ces sites seraient remplacés par de simples « points de contact »** intégrés au sein de Maisons de services au public (MSAP) ou de futures « Maisons France Service ».

Ces « accueils de proximité » seraient tenus par du personnel non issu de l'administration et sans compétences en fiscalité. Ils ne bénéficieraient d'aucune présence continue d'agents de la DDFIP. Au mieux, ils pourraient servir exceptionnellement d'accueil physique, mais seulement pour des rendez-vous soumis à un regroupement sur une plage horaire et pour les seuls particuliers. En effet, comme la prise de rendez-vous, la plupart des échanges seraient dématérialisés, par internet ou par téléphone.

En outre, certains services de proximité ne seront plus rendus, comme le versement des aides en numéraire sans qu'elles transitent par un compte bancaire, le dépôt de chèques ou encore le contact direct pour solliciter des étalements de dette.

De plus, comme je l'ai précisé dans ma question écrite au gouvernement en date du 7 juin 2019, ces accueils de proximité seraient expérimentaux, sans garantie qu'ils soient pérennisés. **Leurs coûts de gestion seraient par ailleurs supportés par les collectivités, sans engagement durable de l'Etat sur sa participation financière.**

D'autre part, le projet présenté met en avant **la création de « conseillers des collectivités locales »** : un agent serait spécifiquement affecté à chaque intercommunalité pour ce service au contenu imprécis. Ainsi, un seul agent remplacerait les personnels des trésoreries qui assurent à la fois le conseil et la gestion budgétaire et comptable des collectivités et de leurs établissements publics, notamment hôpitaux et établissements de santé.

Une telle réforme n'est-elle pas une première étape vers la suppression progressive de la séparation entre la fonction d'ordonnateur, assurée par le maire, et celle de comptable, assurée par un receveur des finances publiques contrôlant l'usage des fonds publics tout en laissant une liberté d'action aux élus ?

Par ailleurs, dans son courrier aux élus, le ministre de l'Action et des Comptes Publics n'évoque pas le contexte général de cette réorganisation et en particulier le choix de supprimer 50 000 emplois dans la fonction publique d'Etat d'ici la fin du quinquennat.

Or, au regard du projet départemental présenté, nous constatons combien **les suppressions d'emplois figurent au cœur des restructurations envisagées**. L'effacement brutal de multiples postes et le déplacement des personnels concernés vers d'autres sites signifient la disparition de très nombreux emplois publics sur des territoires ruraux déjà lourdement affectés par les restructurations et fusions successives. Contrairement aux effets d'annonce, il s'agit en réalité d'un plan inédit de destruction et reconcentration massives de l'emploi public.

Je regrette que vous ayez refusé d'aborder cette question de l'emploi durant notre entretien. Les élus sont pourtant en droit d'attendre la plus grande transparence sur un tel mouvement de suppression et de réaffectation territoriale d'emplois publics locaux, sans précédent au sein des Finances Publiques.

Les agents concernés sont également en droit de connaître concrètement le contenu des missions qui leur seraient prochainement confiées, des formations nécessaires et des engagements financiers et humains prévus pour une telle réorganisation, avec en perspective des mutations qui leur seraient imposées.

Je ne peux naturellement que m'opposer fermement à cette réforme et à sa déclinaison départementale. Elle affaiblit l'Etat dans une de ses missions les plus fondamentales au service des administrés, des acteurs économiques et sociaux et des collectivités.

Je ne doute pas que les élus locaux vont se mobiliser largement pour la faire échouer.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les plus cordiaux*.


André CHASSAIGNE

Copie aux Maires de la 5^{ème} circonscription